

Les personnes avec un handicap qui travaillent dans les administrations publiques

Les administrations publiques, c'est quoi ?

Ce sont par exemple :

- les communes
- les CPAS.

Ce sont les services qui aident les personnes qui ont peu d'argent.



Chaque administration doit engager des personnes avec un handicap.

Ça veut dire que dans chaque administration il faut des personnes avec un handicap qui travaillent. C'est la loi.



En Wallonie, il y a un service qui doit vérifier si ces administrations respectent bien la loi.

Pour ça, ce service a demandé aux administrations de répondre à un questionnaire.



Voici les résultats du questionnaire :

Il y a beaucoup d'administrations qui respectent la loi.

Ça veut dire qu'il y a des personnes avec un handicap qui travaillent dans ces administrations.



Il y a aussi des administrations qui ne respectent pas la loi.

Ça veut dire qu'il n'y a PAS de personnes avec un handicap qui travaillent dans ces administrations.

Ou pas assez de personnes.



Il y a des administrations qui ne sont pas obligées de respecter la loi.

Il y a des administrations qui n'ont pas répondu au questionnaire.
Ça veut dire qu'on ne sait pas si elles respectent la loi.

Ce que pense le Conseil consultatif

Le Conseil est content.

Parce que beaucoup d'administrations respectent la loi.
Beaucoup d'administrations travaillent avec des personnes avec un handicap.



Mais c'est aussi inquiétant que certaines administrations ne respectent toujours pas la règle.

Il faut discuter avec ces administrations pour comprendre pourquoi.

Certaines administrations ne sont pas obligées d'employer des personnes avec un handicap.

Et ces administrations engagent quand même des personnes avec un handicap.



C'est très bien !

Beaucoup d'administrations n'ont pas répondu au questionnaire.

Peut-être parce que ces administrations ont oublié

Ou parce qu'elles ne sont pas intéressées.

Ou parce qu'elles ne respectent pas la loi.

Il faut contacter ces administrations.

Et il faut donner des punitions

si ces administrations ne respectent pas la loi.

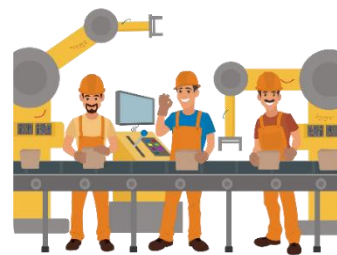


1. Les administrations et les ETA

Les **ETA** ce sont les **E**ntreprises de **T**ravail **A**dapté.

Ce sont des entreprises qui travaillent avec des personnes qui ont un handicap.

Grâce aux ETA, il y a beaucoup de personnes avec un handicap qui travaillent.



Certaines administrations travaillent déjà avec des ETA.

C'est chouette !

Mais ces administrations doivent quand même engager des personnes avec un handicap.

C'est bien de faire les 2.



2. Il faut aussi mieux connaître les handicaps des personnes qui travaillent dans les administrations.

Qui sont les personnes avec un handicap qui travaillent dans les administrations ?

Ce sont des personnes avec un handicap physique ?

Par exemple : des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer.

Ou ce sont aussi personnes avec un handicap intellectuel ?

Par exemple : des personnes avec des difficultés pour comprendre les informations.



3. Il faut mieux former les personnes avec un handicap.

Pour avoir un travail, il faut une formation.

Il faut mieux former les personnes avec un handicap intellectuel à l'école.

Et il faut aussi de bonnes formations après l'école pour apprendre un travail.



4. Il faut aussi une loi pour les entreprises privées.

Il y a une loi pour les administrations publiques.

Il faut aussi une loi pour les entreprises privées.

Ces entreprises doivent aussi employer des personnes avec un handicap.

Ça veut dire qu'il faut que des personnes avec un handicap travaillent dans les entreprises privées.



5. Il faut mieux aider les aidants proches.

Les aidants proches ce sont les personnes qui s'occupent de quelqu'un tous les jours.

Par exemple :

- des parents qui s'occupent d'un enfant avec un handicap
- une personne qui s'occupe de son frère qui est très malade.



C'est souvent difficile pour ces personnes de travailler et de s'occuper de la personne.

Il faut des aménagements de travail pour ces personnes.

Par exemple :

- pouvoir changer ces horaires de travail
- pouvoir faire du télétravail.

